RÈGLEMENT OFFICIEL

Festival AfroFrame 2027

Festival international des cinémas de l’imaginaire panafricain
Science-fiction · Afrofuturisme · Fantastique · Fictions spéculatives

Sommaire

Philosophie et souveraineté 2
Critères d’éligibilité 2
Sélection en deux étapes 2
Incubation et aide au développement 3
Dotations financières directes 3
Droits de diffusion et streaming restreint 3
Jury et critères d’évaluation 3
Prix du Public 4
Calendrier 4
Garanties et responsabilités des candidats 4
Communication et données personnelles 5
Disqualification et force majeure 5
Acceptation du règlement 5

AfroFrame en un coup d’œil

10–15 min durée des films, générique inclus	**28 000 $** de prix en espèces, versés directement	**14 jours** de streaming officiel et de vote du public	**100 %** de la propriété intellectuelle conservée

ARTICLE 1

Philosophie et souveraineté

Le Festival AfroFrame est une plateforme internationale dédiée aux cinémas de l'imaginaire panafricain : science-fiction, afrofuturisme, fantastique et fictions spéculatives.

Né du refus de conditionner la légitimité des récits africains à des validations occidentales, le festival s'impose comme un pôle de financement direct. AfroFrame propulse l'audace narrative et brise les barrières économiques qui freinent la production sur le continent et au sein de sa diaspora.

> **Notre engagement.** Les œuvres sont jugées pour leur vision, leur singularité et leur ancrage culturel, sans passage obligatoire par un circuit de validation extérieur au continent.

ARTICLE 2

Critères d'éligibilité

Pour soumettre une œuvre, les critères suivants sont impératifs :

- **Durée :** le film doit durer entre 10 minutes minimum et 15 minutes maximum, générique de fin inclus.
- **Origine :** film réalisé par un cinéaste africain (du continent ou de la diaspora) ou projet intégralement tourné sur le continent africain.
- **Genres :** science-fiction, anticipation, cyberpunk, réalisme magique, fantastique, horreur folklorique. Les formats animation, prise de vue réelle et VFX sont acceptés.
- **Langues :** toutes les langues sont acceptées. Des fichiers de sous-titres `.srt` synchronisés en français et en anglais sont obligatoires en cas de sélection.
- **Nature de l'œuvre :** film de fiction achevé. Les clips musicaux, films publicitaires et bandes-annonces ne sont pas éligibles.
- **Nombre de films :** un même réalisateur peut soumettre plusieurs films, chacun faisant l'objet d'une inscription distincte.

ARTICLE 3

Sélection en deux étapes

Étape 1 – Soumission

L'inscription se fait exclusivement via le formulaire officiel du site **festival.afroframe.com**. Le candidat fournit uniquement un lien de visionnage actif (Vimeo ou YouTube, protégé par mot de passe). Aucun fichier vidéo lourd n'est accepté à ce stade.

Étape 2 – Validation

Les projets retenus en Sélection Officielle sont contactés individuellement. Les réalisateurs doivent alors transmettre :

- leur **Master vidéo haute qualité** : Full HD 1080p ou 4K, encodage H.264 ou ProRes ;
- les fichiers de sous-titres `.srt` en français et en anglais.

Important. Seuls les liens de visionnage actifs et accessibles jusqu'à la fin des délibérations sont examinés. Un lien invalide ou un mot de passe manquant peut entraîner l'irrecevabilité du dossier.

ARTICLE 4

Incubation et aide au développement

Les films non retenus pour la compétition officielle, mais présentant une audace narrative exceptionnelle ou un concept fort malgré un manque de moyens (finition image, mixage sonore, VFX), sont automatiquement étudiés pour intégrer le **programme d'incubation AfroFrame**.

Ce dispositif propose un soutien financier partiel ou un accompagnement technique pour finaliser le projet. Aucune démarche supplémentaire n'est requise de la part du candidat.

ARTICLE 5

Dotations financières directes

L'enveloppe globale de **28 000 $ USD** de prix en espèces est versée directement aux lauréats par virement bancaire, dans les 30 jours suivant la clôture du festival. Les dotations se répartissent selon la grille officielle : Grand Prix, Prix du Public, Réalisation et Prix techniques.

Pour permettre le versement, les lauréats communiquent les informations bancaires demandées par le festival. Les éventuelles obligations fiscales liées à la perception du prix relèvent de la législation du pays de résidence du lauréat.

ARTICLE 6

Droits de diffusion et streaming restreint

- **Propriété intellectuelle :** les créateurs restent propriétaires à 100 % de leur propriété intellectuelle.
- **Licence initiale :** les candidats sélectionnés accordent au festival AfroFrame une licence de diffusion numérique non exclusive et gratuite, pour une durée initiale de 14 jours, correspondant à la période de streaming officiel et de vote du public sur la plateforme.
- **Option de mise en avant prolongée :** afin de promouvoir les œuvres et les cinéastes au-delà de l'événement, les participants peuvent autoriser AfroFrame, via le formulaire d'inscription, à maintenir leur film accessible en streaming gratuit sur le site pour une période étendue, définie d'un commun accord (par exemple 6 ou 12 mois).

Option révocable. L'option de mise en avant prolongée peut être retirée à tout moment par le réalisateur, sur simple demande écrite.

ARTICLE 7

Jury et critères d'évaluation

Les films de la Sélection Officielle sont évalués par un jury indépendant composé de professionnels du cinéma et de personnalités de l'imaginaire africain. La composition du jury est annoncée sur le site du

festival.

Les œuvres sont appréciées selon les critères suivants :

- originalité et audace du propos ;
- qualité de l'écriture et de la mise en scène ;
- ancrage culturel et singularité de l'univers ;
- maîtrise technique (image, son, effets) au regard des moyens disponibles ;
- impact émotionnel et cohérence d'ensemble.

Les membres du jury s'engagent à déclarer tout conflit d'intérêts et à se retirer de l'examen d'un film avec lequel ils auraient un lien direct. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

ARTICLE 8

Prix du Public

Pendant les 14 jours de streaming officiel, le public est invité à voter sur la plateforme pour les films en compétition. Le festival se réserve le droit d'écarter tout vote résultant de manipulations, de votes automatisés ou de pratiques frauduleuses, et d'invalider les suffrages concernés.

ARTICLE 9

Calendrier

Les dates clés de l'édition 2027 sont communiquées sur le site officiel et par email aux candidats.

Ouverture des soumissions	*[jj/mm/2027]*
Clôture des soumissions	*[jj/mm/2027]*
Annonce de la Sélection Officielle	*[jj/mm/2027]*
Remise des masters et sous-titres	*[jj/mm/2027]*
Streaming officiel et vote du public (14 jours)	*[jj/mm/2027 – jj/mm/2027]*
Annonce du palmarès	*[jj/mm/2027]*

ARTICLE 10

Garanties et responsabilités des candidats

En soumettant un film, le candidat déclare et garantit que :

- il est l'auteur ou le titulaire des droits nécessaires sur l'œuvre soumise ;
- les musiques, images, archives et autres éléments tiers utilisés sont libres de droits ou dûment autorisés ;
- les personnes identifiables à l'image ont consenti à l'exploitation de leur image ;

- l'œuvre ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne contient aucun contenu illicite ou appelant à la haine ;
- tout recours à l'intelligence artificielle générative dans la création de l'œuvre est mentionné dans le formulaire d'inscription.

Le candidat demeure seul responsable de toute réclamation de tiers relative à son film.

ARTICLE 11

Communication et données personnelles

Les candidats autorisent le festival à utiliser le titre, le synopsis, l'affiche, des photogrammes, des extraits de courte durée et la biographie du réalisateur, à des fins strictement promotionnelles du festival et du film.

Les données personnelles collectées via le formulaire d'inscription sont utilisées uniquement pour la gestion du festival, ne sont jamais revendues à des tiers, et peuvent être consultées, rectifiées ou supprimées sur simple demande.

ARTICLE 12

Disqualification et force majeure

Le festival peut disqualifier tout film ne respectant pas le présent règlement, ainsi que toute inscription contenant des informations inexactes ou frauduleuses. La disqualification peut intervenir à tout moment ; elle entraîne la perte du droit aux dotations non encore versées.

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, le festival se réserve le droit de modifier le calendrier ou les modalités de l'événement, en informant les candidats dans les meilleurs délais.

ARTICLE 13

Acceptation du règlement

La participation au Festival AfroFrame implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. En cas de litige, les parties s'efforcent de parvenir à une résolution amiable. Toute question non prévue par le présent règlement est tranchée par l'organisation du festival.

> **Une question ?** Retrouvez le formulaire d'inscription, la FAQ et les actualités du festival sur **festival.afroframe.com**.